

ASSOCIATION CITOYENNE DU LAC LÉGARÉ

Rapport d'activités 2011-2012

Mission de l'ACLL

Dans une approche de collaboration avec les résidents de la région du lac Légaré, l'ACLL vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ; le mieux-être de l'environnement physique et écologique ainsi que la préservation et l'amélioration du milieu naturel du lac Légaré

Mot du président du conseil d'administration

En tant que président du conseil d'administration de l'Association citoyenne du Lac Légaré (ACLL), je suis très fier de vous présenter ce rapport d'activités 2011-2012. Je tiens d'abord et avant tout à remercier les autres membres du conseil d'administration pour leur assiduité, leur implication et leur collaboration. Prendre soin d'un quartier est un défi constant, prendre soin d'un lac est un défi encore plus grand. Il faut agir pour le bien commun en tentant de respecter les libertés de chacun. Tout ceci se fait en manœuvrant autour de règlements municipaux, de lois provinciales et d'acquis citoyens.

Lors de l'AGA 2011, le conseil d'administration a reçu des membres plusieurs résolutions desquelles il s'est appliqué de faire suite. Ce rapport d'activités présente les résultats obtenus tout au long de l'année. Je peux d'ores et déjà prétendre que l'année 2011-2012 a été concluante pour bon nombre de dossiers, spécialement celui concernant le lot 2079983, le terrain menant au barrage accessible depuis la rue Picard.

Aussi, cette année a été très politique pour l'ACLL. En plus de la représentation lors des assemblées publiques de la ville de Saint-Colomban, des rencontres spécifiques à certains dossiers avec l'administration municipale ainsi que lors des rencontres à l'Association globale des Lacs de Saint-Colomban, des contacts établis avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, des contacts au ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP), l'ACLL a obtenu un siège sur le conseil d'administration d'Abrinord.

De plus, il faut absolument souligner le développement professionnel du site web duquel l'ACLL profite et entend profiter davantage dans l'avenir. Cet outil nous permet d'assurer une communication courriel efficace entre les membres et les représentants du c.a., mais il permet surtout aux membres et aux citoyens d'avoir accès avec transparence aux documents officiels de l'ACLL (Procès-verbaux, règlements, nouvelles, liens pertinents). Visitez-le www.acll.info

En guise de conclusion, l'ACLL fera face à de nouveaux défis liés au plan d'action des lacs financé par la ville de Saint-Colomban. Une liste d'action urgente à réaliser a été établie et nous désirons nous prendre en main pour améliorer la santé du Lac Légaré. La demande d'augmentation de la cotisation va en ce sens. J'invite les membres à solliciter leur voisinage afin d'augmenter le nombre d'adhérents afin que l'ACLL devienne un acteur citoyen indépendant et incontournable pour la ville de Saint-Colomban.

Solidairement,

Xavier-Antoine Lalande

Membres nommés au sein du conseil d'administration de l'ACLL

Gaston Bouchard - Administrateur
Gaétan Demers - Administrateur
Benoît Dion – Trésorier
Marie-France Hébert - Administratrice
Xavier-Antoine Lalande - Président
Guillaume Laliberté -Vice président
Éric Melançon - Secrétaire

Rencontres du conseil d'administration

Depuis la dernière assemblée générale, les membres du conseil d'administration se sont réunis à sept (7) reprises afin d'identifier les priorités de l'Association.

Les rencontres ont eu lieu aux dates suivantes :

- 13 juin 2011
- 27 juillet 2011
- 24 octobre 2011
- 12 décembre 2011
- 5 mars 2012
- 3 avril 2012
- 10 mai 2012

Deux autres rencontres informelles ont eu lieu :

1. **22 août 2011** afin de coordonner la journée de l'activité estivale du 28 août 2010
2. **31 janvier 2012** Réunion informelle du ca. Absence de quorum.

Membership

Tel que l'an passé, le recrutement de nouveaux membres et le maintien de ceux qui appuient l'ACLL depuis ses débuts a été une préoccupation constante. Jusqu'à ce jour, quarante-un (41) personnes sont officiellement membres et ont payé leur cotisation annuelle permettant ainsi à l'ACLL de mener à bien diverses activités. Ceci représente une augmentation de 6 membres par rapport à l'an dernier.

Communications

- Le site web est en ligne et bien vivant. Plusieurs mises à jour sont effectuées. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site www.acll.info. Il y a aussi une banque de photos du lac Légaré qui est disponible et fourni par M. Laliberté. Il est possible

de communiquer avec le président directement à cette adresse. Notons que ce canal de communication a permis de mettre en relation des membres avec le ca pour la gestion de problématiques locales telles la circulation de motoneiges et une vague d'infractions à domicile.

Activités sociales et environnementales

- La dernière assemblée générale a eu lieu le 22 mai 2011. Vingt-neuf (29) personnes étaient présentes.
- Le 27 août 2011, l'ACLL a organisé la 2^e épiluchette de blé d'inde / journée dite d'arrachage de plantes aquatiques. Cette journée a permis de recruter 1 nouveau membre et la participation a été bonne. Plus de 50 personnes ont participé à cette journée, c'est une augmentation de 25% quant à l'année précédente. Plusieurs d'entre eux ont aussi participé à l'activité d'arrachage de plantes qui a néanmoins été moins populaire que l'an dernier. Comme écrit dans le rapport précédent, la plante visée était la *Brasenia Schreberi*.
- Le rocher aérateur a été en opération durant la période de dégel du lac Légaré. L'impact est constaté mais demeure très localisé. Il y a eu des discussions afin de réfléchir à l'utilisation future ou non du rocher compte tenu du coût d'opération électrique. Aucune décision n'a été prise à ce jour.
- Des démarches de surveillance ont été entreprises concernant le cours d'eau situé sur le flanc est du lac Légaré. Il y est question d'un développement domiciliaire. Des opérations d'arpentage ont été entreprises dernièrement et le conseil d'administration suit étroitement le processus afin que l'intégrité du lac ne soit pas violée. Nous avons constaté dernièrement que les travaux de déboisement liés à l'arpentage, ne respecteraient pas le strict minimum et que les déchets organiques résultant de cette action ont été laissés à l'abandon dans le cours d'eau. Ces activités de déboisement auraient été autorisées sans l'émission de permis, suite à une rencontre du promoteur avec le directeur de l'urbanisme et de l'environnement M. Jean Bouchard, ce qui contrevient au règlement 600 de la Ville de St-Colomban. Ce dossier devra être pris très au sérieux parce que les conséquences d'un développement mal orchestré pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé du lac Légaré.
- Dans le rapport d'activités 2011-2012, nous attendions la remise du plan d'action demandé par la ville de St-Colomban concernant certains lacs habités de St-Colomban. Le rapport, effectué par la firme Horizon-Multiressources, a été déposé le 1^{er} septembre dernier. Après plusieurs demandes, malgré le fait que le plan d'actions ait été un besoin exprimé par les représentants des lacs, grâce à la loi

d'accès à l'information, nous avons obtenu une partie du rapport d'Horizon-Multiressources. Il pourra être d'ailleurs consulté sur le site web de l'ACLL au www.acll.info. Malheureusement, il manque une partie importante du rapport qui inclut les recommandations et les conclusions. Sans cette portion cruciale, nous ne pouvons déterminer les actions que l'ACLL pourrait poser afin d'agir pour la santé du lac Légaré. Cette absence de collaboration et ce manque de transparence sont déplorables compte tenu du fait que la firme Horizon-Multiressources a profité des observations des membres de l'ACLL pour construire son rapport et déterminer les problématiques.

- De manière générale, la qualité de l'eau du lac Légaré s'est améliorée depuis la dernière année. La cote de baignade a maintenu une note de B tout au long de l'été 2011, un contraste avec l'été 2010 qui avait été caractérisé par un avertissement de baignade lié à un taux élevé de coliformes fécaux dans l'eau.

Démarches auprès de la ville de Saint-Colomban

- Cette année, après 5 ans de travail de mobilisation, de recherche, de communication, il nous fait plaisir d'annoncer la régulation du lot 2079983 qui permet d'accéder au barrage du Lac Légaré par la rue Picard. Ce dossier, mis sur pied en 2007 par Mme Haidée Ouellet, se nommait Pour un tour du lac complet. Suite à des rencontres avec la ville de Saint-Colomban, ce lot en succession a été acquis judiciairement par la Ville et elle devient ainsi garante de l'accessibilité dudit terrain qui a et gardera une vocation liée à l'accès au lac pour les résidents.
- Lors de la dernière AGA, sous la résolution 05-05-2011, un mandat de surveillance et d'acquisition de données a été promulgué aux administrateurs de l'ACLL concernant le contrôle biologique des insectes piqueurs. Voici le compte rendu des informations obtenues : Le rapport final de la firme GDG Environnement conclu, pour l'année 2011, un taux d'efficacité de 48.3%. Ces données ont été obtenues suite à plusieurs démarches de demande d'accès à l'information. Il est utile de savoir que le sondage sur lequel le Conseil municipal a basé sa décision est inaccessible parce que la Ville l'a classifié document interne. Le président de l'ACLL, M. Lalande a aussi obtenu le document d'appel d'offre incluant les garanties promises d'efficacité du service. Bien que la firme GDG Environnement garantisse un taux d'efficacité à 80%, ce qui est loin du 48.3% du rapport final présenté par la même firme, les autorités municipales ne croient pas devoir exiger des comptes autres qu'une plus grande assiduité pour l'année en cours. Il est à noter qu'une clause de remboursement est prévue dans l'appel d'offre, mais que la Ville ne juge pas bon de revendiquer. La firme a aussi failli à remettre des évaluations hebdomadaires et des rapports mensuels indiquant le taux d'efficacité de l'épandage du produit. Ces clauses étaient incluses dans l'appel d'offre qui a mené à l'octroi du contrat. Ce service inefficace coûte 189000\$ ou environ 215000\$ par année selon la date de fin du traitement. Le

service de contrôle biologique des insectes piqueurs a été reconduit pour l'année 2012. Tous les rapports et les données acquis par l'ACLL peuvent être rendus disponibles aux membres sur demande.

- Concernant l'excavation sur Mtée de l'église, du ruisseau alimentant de l'est, le Lac Légaré, les travaux de restauration n'ont à ce jour pas été effectués. La firme Horizon Multi-Ressources s'est faite octroyer un contrat pour effectuer les travaux il y a plus d'un an. Devant l'inaction dans ce dossier, avoué par le conseil lors d'une assemblée municipale ordinaire, la perspective de demander un bassin de sédimentation a été soumise aux représentants d'Horizon-Multiressources lors de la rencontre visant à déterminer les problématiques concernant le lac Légaré. Aucune recommandation n'est disponible pour les raisons expliquées précédemment.
- Concernant la résolution 03-05-2011 traitant de l'approvisionnement en eau par la Ville, le message a été transmis aux autorités municipales et une diminution de la fréquence d'approvisionnement a été remarquée. Concernant la préservation des berges dudit espace, la problématique a été répertoriée dans le rapport lié au plan d'action rédigé par la firme Horizon-Multiressources. Il est permis de croire que des recommandations ont été faites à la Ville de Saint-Colomban. Malheureusement, ça ne peut être confirmé puisque cette partie du rapport est manquante dans la version que l'ACLL a obtenu.
- Des démarches ont été entreprises avec la Ville de Saint-Colomban afin de faire respecter la réglementation municipale et provinciale concernant la circulation des motoneiges et des VTT sur le lac Légaré en période hivernale. Cette problématique crée des tensions et est à l'origine de plusieurs plaintes et une solution doit être trouvée. La position précédente de l'ACLL autorisait seulement le passage des véhicules sur le lac, mais l'accès au lac contrevient aux lois existantes et indispose plusieurs citoyens. C'est pour cette raison que la Ville a été informée de la problématique et des solutions devront être trouvées afin d'assurer une vie de quartier harmonieuse.
- L'année fiscale 2012 de la ville de Saint-Colomban a prévu une disposition budgétaire de 3000\$ par lac pour effectuer des actions afin d'améliorer la santé du cours d'eau. Il a été suggéré en conseil d'administration que ce budget soit alloué au terrain 2079983, nouvellement acquis par la ville de Saint-Colomban, afin d'en améliorer la couverture végétale et d'en faciliter l'accès public. Aucune action n'a toutefois été entreprise à ce jour.

Représentation politique

- L'ACLL a obtenu un siège sur le conseil d'administration d'Abrinord, l'agence de bassin versant de la Rivière-du-Nord. Xavier-Antoine Lalande, a été nommé

secrétaire-trésorier dudit organisme. Cet organisme veille à la protection de l'eau dans le bassin versant de la Rivière-du-Nord dans lequel le lac Légaré se trouve. Cet organisme chapeaute notamment le projet des municipalités-phares, un projet qui vise à demander des subventions afin d'agir à l'amélioration des lacs et cours d'eau ciblés dans le projet. Il y a environ 9 réunions du conseil d'administration par année.

- L'ACLL a assisté à trois réunions de l'Association globale des lacs de Saint-Colomban. Table qui tente de regrouper un représentant de tous les lacs situés sur le territoire de St-Colomban. Ces rencontres sont organisées par la ville de St-Colomban, de par son représentant en environnement, Mme Julie Ladouceur. Il est à noter que depuis l'arrivée de M. Jean Bouchard en tant que directeur de l'urbanisme et de l'environnement, le cadre responsable n'a pas assisté aux réunions de l'Association globale.
- Trois réunions ont été organisées dans le cadre du projet des municipalités-phares avec Horizon-Multiressources et/ou Abrinord afin de faire connaître le point de vue de l'ACLL aux organismes et/ou aux entreprises concernées. La participation active des membres du ca à ces rencontres est à souligner.
- L'ACLL a, par l'entremise de son président M. Xavier-Antoine Lalande, assisté à 10 des 12 assemblées publiques ordinaires de la ville de Saint-Colomban au cours de la dernière année en cours. De nombreuses questions ont été posées au nom de l'ACLL en vue de respecter la mission de l'organisme.

Gestion financière

Voir le bilan financier présenté en annexe.

Priorité d'actions 2012-2013

Suite aux activités réalisées pendant la dernière année, les priorités pour l'année 2012-2013 s'énoncent ainsi :

- ♦ Assurer le respect de l'intégrité du lac Légaré dans la perspective où des travaux sur les affluents du Lac Légaré sont prévus et ont été permis lors de l'Assemblée municipale de mai 2011. La municipalité a aussi octroyé un contrat à la firme Horizon Multi-Ressources afin d'établir un plan global des Lacs de St-Colomban, l'ACLL compte s'organiser afin d'intervenir pour l'amélioration de la santé du lac.
- ♦ Augmenter le contenu du site web de l'ACLL afin d'en faire un outil essentiel de référence pour les membres et les citoyens concernés par le lac Légaré.

- ♦ Organiser une activité sociale qui favorisera une action sur le lac et un mouvement prononcé de l'eau afin d'en favoriser l'apport d'oxygène, source essentielle et nécessaire pour accélérer la dégradation des matières organiques situées au fond du lac.
- ♦ Communiquer fréquemment avec la municipalité pour les questions d'analyse de l'eau du lac et de soutien à notre mission et à notre organisation.
- ♦ Entretenir le marais filtrant et le bassin de sédimentation situé au bout de la rue Couture afin de préserver leur efficacité
- ♦ Établir une stratégie quant à la circulation des motoneiges et des autres véhicules sur le lac Légaré en période hivernale avec la municipalité.
- ♦ Établir un plan et effectuer l'aménagement du lot 2079983 menant au barrage par la rue Picard.
- ♦ Surveiller étroitement les travaux effectués au bout de la rue Robert et de la rue Lalande afin de protéger l'intégrité du Lac Légaré.